



Forum: Généralités

Topic: Au Canada: Nouveaux «voleurs de temps» au travail?

Subject: Re: Au Canada: Nouveaux «voleurs de temps» au travail?

Publié par: Gloops

Contribution le : 20/12/2012 17:16:21

Ce que j'ai tout de suite pensé à été inscrit dans l'article : "l'interdiction systématique peut être une erreur. «Il faut nuancer. Il y a parfois perte de temps, mais il y a aussi gain de productivité"

Même si le gain de productivité ne se trouve pas forcément là où je l'aurais attendu : il serait intéressant que les employeurs s'expriment sur ce qu'ils font pour entretenir la motivation de leurs salariés, surtout lorsqu'il s'agit de postes à contenu répétitif.

J'ai eu l'occasion aussi de prendre conscience du flou entre le temps privé et le temps de travail, par chance c'était sur un poste qui me permettait d'acquérir une compétence solide, et les seules remontrances de l'employeur étaient pour me décider à prendre enfin mes congés.

J'aime bien l'avant-dernier paragraphe : "Certains médias ont rapporté dernièrement que des entreprises sont même allées jusqu'à bannir l'utilisation des courriels en milieu de travail, tellement ceux-ci faisaient perdre un temps fou à leurs employés."

Chez mon avant-dernier client, la plupart des webmails connus (Orange, Bouygues ...) étaient filtrés par le pare-feu, au motif allégué ou supposé qu'il y avait eu des abus. Pour ma part, depuis que j'ai publié un site web j'ai enregistré mon nom de domaine, et mon webmail est dessus, le pare-feu ne connaît pas mon nom de domaine, je pouvais donc utiliser mon webmail. Un jour, la messagerie de la boîte était en panne, et le gars du support en intervention sur le poste d'un utilisateur, donc injoignable. Une exportation dépendait de l'envoi urgent d'un document au transitaire. Je l'ai envoyé avec mon mail privé, et le colis a pu partir. Du coup mon utilisation du webmail était officielle, mais ... personne ne m'a cherché de poux.

Il reste à souhaiter qu'on utilisera les moyens de communication modernes pour autre chose que dire du mal de son prochain, il y a déjà eu suffisamment de suicides dus à ce genre de conduite.